

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt Mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 Mars 2019 s'est réuni en session ordinaire à La Mairie, lieu précisé sur la convocation de Denise NURY, Maire. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le 21 Mars 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six Mars à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 Mars 2019 s'est réuni en session ordinaire à La Mairie, lieu précisé sur la convocation de Denise NURY, Maire.

Selon l'article L 2121-17 du CGCT le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum

Secrétaire de séance : Marie-Dominique PREVOT

Présents : Denise NURY, Claude COURTIAL, Odile MARSAL, Marie-Dominique PREVOT, Viviane RIBAGNAC.

Absents ayant donné procuration : Serge CLARTON à donner procuration à M. Claude COURTIAL

Absent n'ayant pas donné procuration : Claude KELLER, Thierry STOFFT, Éric VEAU.

Délibération n°1 : Approbation du compte de gestion du budget de l'eau 2018

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VOTE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget eau de Saint Julien du Gua.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°2 : Approbation du compte administratif du budget de l'eau 2018

Sous la présidence de M. Claude COURTIAL premier adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget de l'eau 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	53197.33€
Recettes	41092.49€
Résultat de l'exercice	- 12104.84€
Résultat antérieur reporté	17629.27€
Résultat de clôture	+5524.43€

Investissement

Dépenses	25248.10€
Recettes	33047.08€
Résultat de l'exercice	+7798.98€
Résultat antérieur reporté	104231.96€
Résultat de clôture	+112030.94€

Restes à réaliser (solde) 4980€

Besoin de financement 0€

Hors de la présence de Madame Denise NURY, maire, le conseil municipal approuve à 5 POUR le compte administratif du budget de l'eau 2018.

Délibération n°3 : Reprise anticipée des résultats pour le budget eau 2019

Madame le maire expose au conseil municipal que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		17 629.27	0.00	104 231.96	0.00	121 861.23
Opérations exercice	53 197.33	41 092.49	25 248.10	33 047.08	78 445.43	74 139.57
Totaux	53 197.33	58 721.76	25 248.10	137 279.04	78 445.43	196 000.80
Résultat de clôture		5 524.43	112 030.94		117 555.37	

Besoin de financement

Excédent de financement

112 030.94

Restes à réaliser

4 980.00

0.00

Besoin de financement

Excédent de financement

4 980.00

Besoin total de financement

Excédent total de financement 001

107 050.94

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 0.00 au compte 1068 Investissement

112 030.94 au compte 001 solde d'exécution d'investissement

5 524.43 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité AFFECTE, les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus sur le budget eau 2019

- 112 030.94€ au compte 001 « excédents d'investissement reporté »

- 5 524.43€ au compte 002 « excédents de fonctionnement reporté »

Délibération n°4: Vote du Budget Eau 2019.

Madame le Maire donne lecture des propositions pour le budget eau de la commune.

Budget Eau (M49) : Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section fonctionnement : Dépenses et recettes : 49 372.03 €

Section investissement : Dépenses et recettes : 163 600.60€

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	14 500.00€	Résultat fonctionnement reporté	5 524.43€
Atténuation de produits	584.00€	Opération d'ordre	10 551.60€
Dépenses imprévues	0€	Ventes de produits,	
Virement section investissement	0€	prestation de services	33 360.00€
Opération d'ordre	30 520.00€	Autre produits gestion courantes	0€
Autres charges de gestion courantes	100.00€		
Charges financières	2691.61€		
Charges exceptionnelles	1046.42€		
Total des dépenses	49 442.03 €	Total des recettes	49 442.03 €

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses imprévues	0€	Résultat investissement reporté	112 030.94€
Opération d'ordre	10 551.60€	Opération d'ordre	30 520.00€
Emprunts	6 600.00€	Virement section fonctionnement	0€
Immobilisations incorporelles	6 000.00€	Dotations	1049.66€
Immobilisations corporelles	140 449.00€	Subventions	0€
Immobilisations corporelles en cours	0€	Emprunt	20 000.00€
Total des dépenses	163 600.60€	Total des recettes	163 600.60€

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget eau de la commune.

Délibération n°5 : Vote des taux des impôts locaux.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les taux des impôts locaux appliqués en 2018 :

- Taxe d'habitation : 9.57%
- Taxe foncière bâti : 13.07%
- Taxe foncière non bâti : 54.95%

Madame le Maire informe qu'ils n'ont pas été augmenté depuis 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte pour l'année 2019 les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 10.00%
- Taxe foncière bâti : 13.07%
- Taxe foncière non bâti : 54.95%

Délibération n°6 : Approbation du compte de gestion du budget général 2018

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VOTE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget général de Saint Julien du Gua.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°7 : Approbation du compte administratif du budget général 2018

Sous la présidence de M. Claude COURTIAL premier adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget général 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	198719.90€
Recettes	261124.08€
Résultat de l'exercice	56870.69€
Résultat antérieur reporté	€
Résultat de clôture	56870.69€

Investissement

Dépenses	58031.49€
Recettes	157353.55€
Résultat de l'exercice	+99322.06€
Résultat antérieur reporté	-104855.55€
Résultat de clôture	-5533.49€

Restes à réaliser (solde) 0€

Besoin de financement 5533.49€

Hors de la présence de Madame Denise NURY, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget général 2018.

Délibération n°8 : Reprise anticipée des résultats pour le budget général 2019

Madame le maire expose au conseil municipal que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		0.00	104 855.55	0.00	104 855.55	0.00
Opérations exercice	198 719.90	261 124.08	58 031.49	157 353.55	256 751.39	418 477.63
Totaux	198 719.90	261 124.08	162 887.04	157 353.55	361 606.94	418 477.63
Résultat de clôture		62 404.18				56 870.69

Besoin de financement

-5 533.49

Excédent de financement

Restes à réaliser

0.00 0.00

Besoin de financement

Excédent de financement

0.00

Besoin total de financement

-5 533.49

Excédent total de financement 001

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

5 533.49 au compte 1068 investissement

5 533.49 au compte 001 solde d'exécution d'investissement déficit

56 870.69 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité AFFECTE, les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus sur le budget général 2019

- 5 533.49€ au compte 1068 investissement
- 5 533.49€ au compte 001 « déficits d'investissement reporté »
- 58 870.69€ au compte 002 « excédents de fonctionnement reporté »

Délibération n°9 : Vote du Budget général 2019.

Madame le Maire donne lecture des propositions pour le budget général de la commune.

Budget Général (M14) : Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section fonctionnement : Dépenses et recettes : 287 844.80 €
 Section investissement : Dépenses et recettes : 234 155.19€ €

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	100 000.00€	Résultat fonctionnement reporté	56 870.69€
Charges de personnel	103 800.00€	Atténuation de charges	14 500.00€
Atténuation de produits	7 191.00€	Opération d'ordre	0€
Dépenses imprévues	863.43€	Produits de services	8 021.91€
Virement section investissement	42 500.00€	Impôts et taxes	97 320.70€
Opération d'ordre	1161.70€	Dotations	83 820.00€
Autres charges de gestion courantes	26 500.00€	Autre produits gestion courantes	27 061.50€
Charges financières	3578.67€	Produits exceptionnels	250.00€
Charges exceptionnelles	2250.00€		
Total des dépenses	287 844.80€	Total des recettes	287 844.80€

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution reporté	5533.49€	Virement section fonctionnement	42 500.00€
Dépenses imprévues	677.73€	Opération d'ordre	1161.70€
Opération d'ordre	0€	Dotations	12 156.49€
Emprunts	32 743.97€	Subventions	23 337.00€
Immobilisations incorporelles	5 000.00€	Emprunt	155 000.00€
Immobilisations corporelles	190 200.00€		
Total des dépenses	234 155.19€	Total des recettes	234 155.19€

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de 2019 pour le budget eau de la commune.

Levée de la séance du Conseil à 22h15.

Le Maire
Denise NURY

